Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260205-20260203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
30/01/2026
Affichée le 30/01/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi cinq février à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
12/02/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, M. GERVIS Philippe, Mme LENDORMY Clémence, Mme NAWOJ Elisabeth, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme BROSSAY Aurélie, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné pouvoir à M. HURAUX Alexandre
Mme BERTHEL Marlène, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

Mme BROSSAY Aurélie a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

2026.02.03) PROJET MAM : DEVIS GEOMETRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis de GEOMAT Fougères dans le cadre du projet de MAM ruelle aux Chèvres, l'un pour la réalisation d'un plan topographique du périmètre et l'autre pour la réalisation du bornage des limites notamment le bornage contradictoire avec les 2 voisins.
Le montant de ces prestations s'élève à 1 600 € HT pour le plan topographique et à 1 200 € HT pour le bornage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les accepter en raison de la nécessité de ces travaux pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte ces devis,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260205-20260203-DE

La dépense sera payée à l'article 2313 opération 195.
Autorise Monsieur le Maire à les signer.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 12 février 2026

Le Maire :

O. GAIGNE